

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 11bis/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 12 juin 2014**

Subvention à l'École Jacques Prévert de Saly au Sénégal

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte la subvention versée à l'École Jacques Prévert de Saly au Sénégal pour un montant de 46.000 €.

Nombre de votants: 25

Pour : 21

Contre : 3

Abstention : 1

Fait à Paris, le 12 juin 2014

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES